

Edito de la Préfète du Bas-Rhin

Le constat établi par la communauté scientifique dans son ensemble fait état, depuis de nombreuses années, d'une dégradation des milieux naturels en France, notamment les milieux aquatiques, mais également d'un appauvrissement significatif de la biodiversité. De plus, le changement climatique est à l'origine de sécheresses de plus en plus fréquentes. Les événements climatiques de plus en plus inhabituels que nous connaissons par ailleurs sont le révélateur de ces changements profonds. Aujourd'hui, nos concitoyens expriment une attente forte de préserver notre environnement.

Répondre à ces enjeux nécessite de mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et sur leurs compétences, tant en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'en eau potable ou en assainissement, que ces compétences soient exercées en propre ou transférées à des syndicats.

Afin de faciliter l'exercice de vos compétences, les services de l'État du Bas-Rhin ont produit un document de synthèse sur le périmètre de chaque intercommunalité, afin de mieux connaître les enjeux environnementaux existants sur vos territoires et lister les actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans les domaines de l'eau et de la nature. Il vient compléter le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré à l'échelle départementale par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), en concertation avec les acteurs locaux.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des actions de préservation des milieux naturels de notre territoire. La mobilisation de tous est indispensable pour relever cet immense défi que représente aujourd'hui la reconquête du bon état écologique et environnemental de nos territoires.



Josiane CHEVALIER

GLOSSAIRE

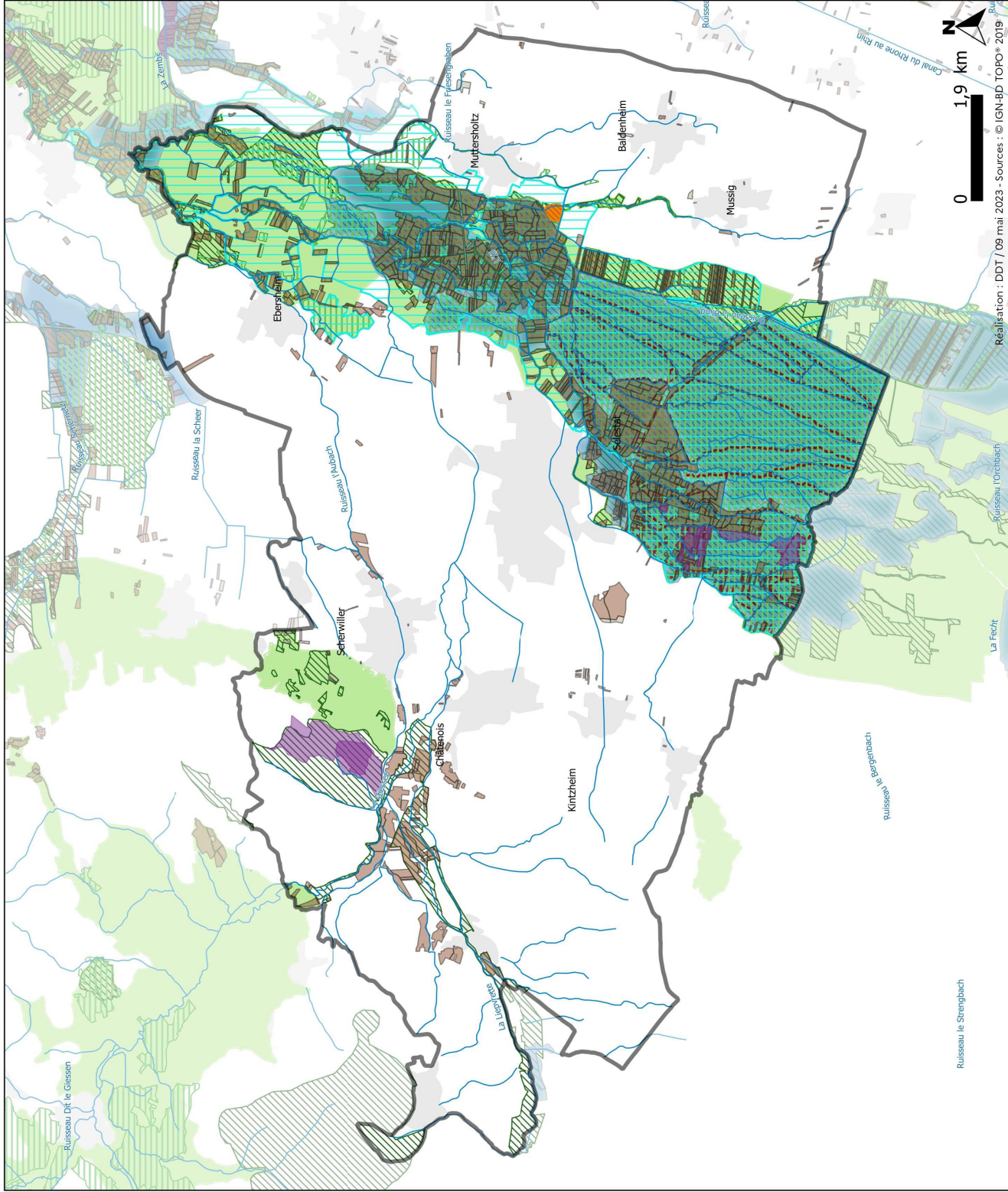
Sigle	Signification
AAC	Aire d’Alimentation de Captage
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope
DBO ₅	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
EIN	Évaluation d’incidence
ENP	Espace Naturel Protégé
ENS	Espace Naturel Sensible
ERC	Éviter – Réduire – Compenser
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
Liste 1	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
Liste 2	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
MES	Matières en Suspension
N2000 ZPS	Zone Spéciale de Protection Natura 2000
N2000 ZSC	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000
PAOT	Plan d’Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d’Actions de Prévention des Inondations
PLUi	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau
RAMSAR	Zone humide reconnue au titre de la convention Ramsar sur les milieux humides
RNR	Réserves Naturelles Régionales
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Écologique
STEU	Station de Traitement des Eaux Usées
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZAR	Zone d’action Renforcée (Nitrates)
ZER	Zone à Enjeu Régional (équilibre forêt-gibier)
ZV	Zone Vulnérable (Nitrates)
ZVR	Zone Vulnérable Renforcée (Nitrates)



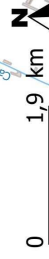
**PREFET
DU BAS-RHIN**

Liberté
Egalité
Fraternité

LES ESPACES NATURELS PROTEGES OU A PRESERVER CC DE SELESTAT



Russieu le Strengbach



Réalisation : DDT / 09 mai 2023 - Sources : © IGN-BP TOPO® 2019

Les espaces naturels remarquables sont notamment constitués de :

- sites Natura 2000, réseau écologique européen formé de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones spéciales de protection (ZPS). L'État s'engage à y maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable, en utilisant des mesures réglementaires, administratives et/ou contractuelles. Des évaluations d'incidence (EIN) sont nécessaires pour tous les projets dans et à proximité des sites Natura 2000.

N2000 ZSC

N2000 ZPS

- espaces naturels sensibles, gérés par la collectivité européenne d'Alsace, qui ont vocation à préserver des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

- ZNIEFF, inventaires ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique / écologique et un bon état de conservation. On distingue :

les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

- Zones humides, terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces milieux participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques par leur fonction d'auto-épuration et jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations et le soutien en période d'étiage. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques dépendent de ces zones pour leur survie. En dehors des zones humides remarquables, des zones humides ordinaires non délimitées peuvent être présentes, qu'il conviendrait également de protéger en mettant en œuvre la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction.

Autres zonages de protection :

Réserve biologique

Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Zone RAMSAR

Prairies permanentes en ZAR ou ZVR

Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)

Forêt de protection

Réserve Nationale Chasse et Faune Sauvage (RNCFS)

Hamster - Zone de protection statique

Hamster - Zone d'accompagnement

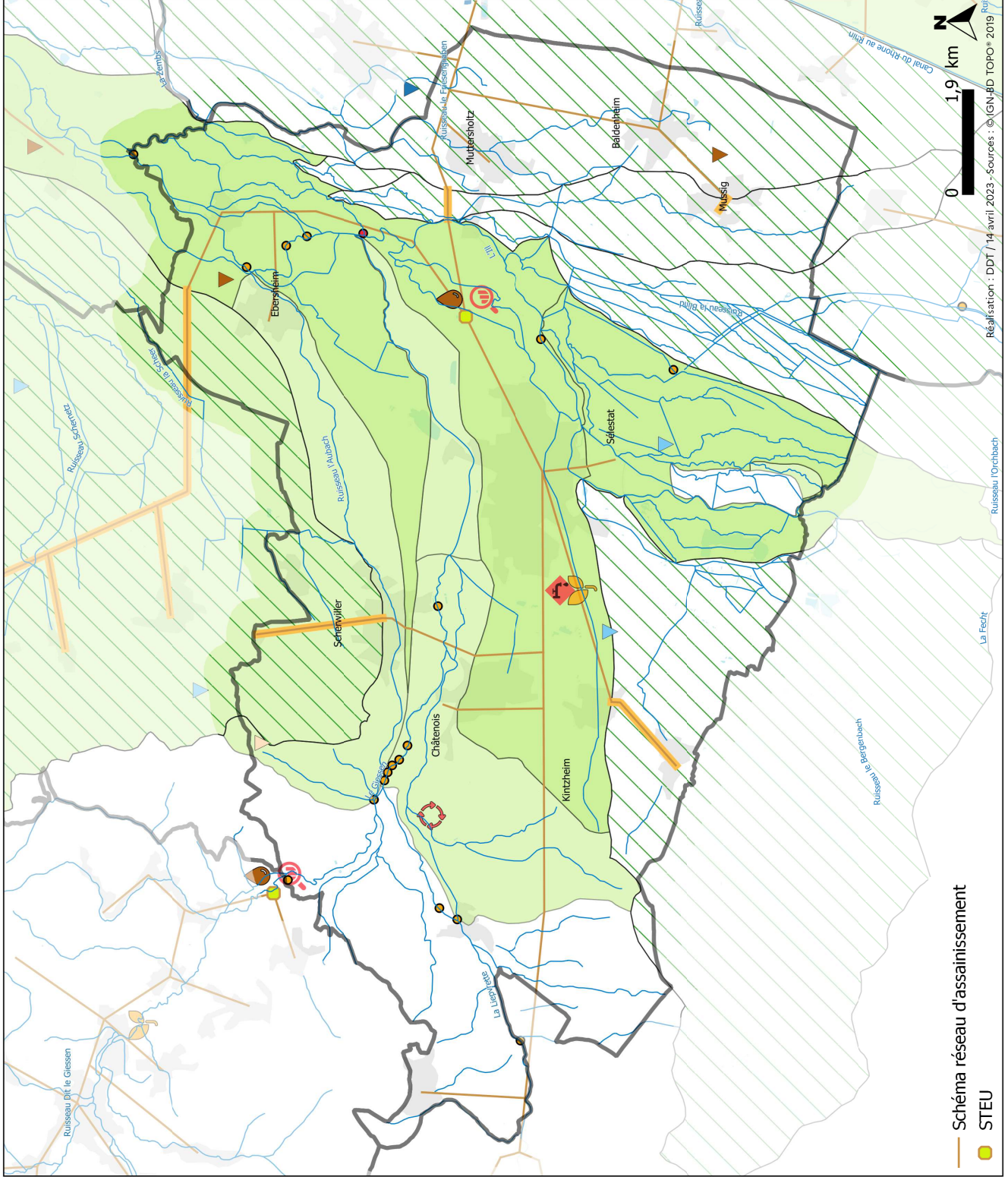
Tache urbaine



**PREFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

PAOT 2022-2027 - PLANS D' ACTIONS BAS-RHIN CC DE SELESTAT



Légende :

- Actions « assainissement » : permettant de traiter ou d'améliorer le traitement des effluents urbains domestiques et / ou artisanaux :
- localisées à la commune¹, à la station d'épuration², à l'agglomération d'assainissement³, à la branche d'assainissement⁴ ou à la masse d'eau⁵ :
 - action « diffus toxiques » (ASS070)⁶ : sensibiliser et mettre en place des actions de réduction des substances toxiques
 - action « temps de pluie » (ASS020)⁷ : améliorer la gestion des eaux pluviales
 - action « temps de pluie » (ASS020)⁸ : améliorer la gestion des eaux pluviales

Actions « milieux aquatiques » : permettant de rendre à la rivière ou à la zone humide ses fonctionnalités naturelles d'auto-épuration, de protection contre les inondations, d'habitat de biodiversité, de frayères, de transport sédimentaire...

- localisées au point d'obstacle :
- rétablissement de la continuité écologique (MIA0304) : aménager ou supprimer un ouvrage sur les cours d'eau prioritaires (liste 2)
- localisées à la masse d'eau :

- restauration et renaturation de cours d'eau (MIA0203) : reconstituer une ripisylve, reméandrer un lit, réhabiliter des annexes hydrauliques, restauration et gestion de zones humides...
- préservation des zones humides (MIA0601) : mener des opérations d'acquisition foncière sur l'ensemble de la masse d'eau

Actions « captages » : permettant de limiter les pollutions diffusées d'origine agricole au niveau des captages sensibles aux nitrates et produits phytosanitaires (localisés au point de captage) :

- priorité 1A : enjeux forts avec besoin d'impulser une dynamique locale et de mettre en place des actions (programmation à 2022)
- priorité 1B : enjeux forts avec une dynamique locale et des actions à poursuivre (programmation à 2022)
- priorité 2 : enjeux moyens avec besoin d'impulser une dynamique locale et de mettre en place des actions (programmation à 2024)
- priorité 3 : veille sanitaire (programmation à 2025 si d'éventuelles actions à mettre en œuvre)

Actions « industrie » permettant de limiter les rejets de polluants issus des ICPE ou de remédier à la pollution des sites et sols pollués

- localisées à l'ICPE :
- sites et sols pollués dus aux industries
- action « qualité du rejet » (IND0901) : mise en conformité du rejet industriel avec les objectifs de qualité du milieu récepteur au regard du SDAGE

Actions « ressources » permettant de rationaliser les consommations d'eau dans tous les domaines

- localisées à la commune¹ ou à l'ICPE² :
- action « industrie » (RES0203)³ : mesure permettant de limiter les prélèvements et les consommations d'eau sur les sites industriels

— Schéma réseau d'assainissement
● STEU

0 1,9 km
Réalisation : DDT / 14 avril 2023 - Sources : © IGN-BD TOPO® 2019

■ Prévisionnelle ■ Engagée ou initiée ■ Terminée

LISTE DES ACTIONS

de la Communauté de Communes de Sélestat

Cette liste d'action est par nature dynamique et évolutive. Elle a été établie sur la base des propositions de l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI, assainissement, eau potable, qualité des milieux, etc.). Afin de disposer de la dernière version, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin (www.bas-rhin.gouv.fr) à la rubrique suivante : Politiques publiques / Environnement / Planification dans le domaine de l'eau.

La colonne « Année prévisionnelle » fait référence à l'année inscrite au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), validé par la Préfète en juillet 2022 et également disponible au même fil d'Ariane sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

Actions Assainissement

Thème : Gestion des effluents de temps sec et de temps de pluie

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
SELESTAT	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	HANFGRABEN HORGIESSEN SCHEER	2024

Thème : Gestion intégrée des eaux pluviales

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
SELESTAT	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de SELESTAT	AUBACH GIESSEN 2 HANFGRABEN HORGIESSEN ILL 5 ILL 6 LIEPVRETTE 2 LIEPVRETTE 3 ROMBACH SCHEER ZEMBS	2022

Thème : Rejet des substances dangereuses et émergentes (RSDE – IND0301, GOU0301 et ASS0701)

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
SELESTAT	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de SELESTAT [cd. SANDRE 026746201414]	ILL 6	2022

Actions Milieux aquatiques

Thème : Restauration et renaturation des cours d'eau (MIA0203)

Masse(s) d'eau	Action	Année prévi.
AUBACH	Cours d'eau - Restauration sur la masse d'eau Aubach	2022
SCHEER	Restauration de cours d'eau	2022
GIESSEN 2	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités de GIESSEN 2 et de ses annexes	2023-2024
GIESSEN 3	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités de GIESSEN 3 et de ses annexes	2023-2024
FORSTLACH	Restauration du Forstlach	2023-2024
ILL 5	Restauration III dans le PAPI IRCA	2023-2024
ILL 5	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	2023-2024
ILL 6	Restauration III dans le PAPI IRCA	2023-2024
ILL 6	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	2023-2024

Thème : Restauration de la continuité écologique (MIA0304)

Masse d'eau	N° ROE	Action	Année prévi.
GIESSEN 1	ROE59390	[ROE59390 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion du Moulin de Volgenloch à Neubois dans le cadre du PAPI Giessen (ROE 59390)	2022
GIESSEN 1	ROE121184	[ROE121184 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion de la prise d'eau de l'Aubach à Châtenois dans le cadre du PAPI Giessen (ROE 121184)	2022
GIESSEN 2	ROE16792	[ROE16792 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion d'un seuil en rivière à Châtenois dans le cadre du PAPI Giessen (ROE 16792)	2022
GIESSEN 2	ROE16795	[ROE16795 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion du seuil du Huehnelmuehl à Châtenois dans le cadre du PAPI Giessen (ROE 16795)	2022
GIESSEN 2	ROE16796	[ROE16796 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion d'un seuil en rivière à Châtenois dans le cadre du PAPI Giessen (ROE 16796)	2022
GIESSEN 2	ROE16798	[ROE16798 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion au niveau d'un seuil en rivière à Châtenois dans le cadre du PAPI Giessen (ROE 16798)	2022
GIESSEN 2	ROE18884	[ROE18884 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion d'un seuil en rivière en enrochements à Scherwiller dans le cadre du PAPI Giessen (ROE 18884)	2022
GIESSEN 2	ROE16794	[ROE16794 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion d'un seuil en rivière à Châtenois dans le cadre du PAPI Giessen (ROE 16794)	2022
LIEPVRETTE 3	ROE18798	[ROE18798 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion de la prise d'eau du Muehlbach à La Vancelle dans le cadre du PAPI Giessen (ROE 18798)	2022
LIEPVRETTE 3	ROE18866	[ROE18866 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion au niveau d'un seuil en rivière à Châtenois dans le cadre du PAPI Giessen (ROE 18866)	2022
LIEPVRETTE 3	ROE18855	[ROE18855 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion d'un seuil en rivière en enrochements à La Vancelle dans le cadre du PAPI Giessen (ROE 18855)	2022
AUBACH	ROE16791	[ROE16791 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion au niveau de la prise d'eau de l'Aubach à Scherwiller dans le cadre du PAPI Giessen (ROE 16791)	2022
ILL 5	ROE62551	[ROE62551 - L2P] Etude de franchissabilité de l'Ancien Moulin de la Chapelle à Sélestat (ROE 62551)	2022
ILL 6	ROE54704	[ROE54704 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion du barrage B22 à Ebersmunster (ROE 54704)	2022
ILL 6	ROE56043	[ROE56043 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion du barrage B34 à Ebersheim (ROE 56043)	2022
ILL 6	ROE16285	[ROE16285 - L2P] Etude de franchissabilité à compléter sur le volet anguille avant de prescrire des travaux complémentaires éventuels sur le barrage de Kogenheim à Ebersmunster (ROE 16285)	2022
ILL 6	ROE16283	[ROE16283 - L2P] Etude de franchissabilité à compléter avant de prescrire des travaux complémentaires éventuels sur le barrage B32 à Ebersmunster (ROE 16283)	2022
ILL 6	ROE55980	[ROE55980 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion du barrage B33 à Ebersheim (ROE 55980)	2022
ILL 6	ROE63272	[ROE63272 - L2P] Etude de franchissabilité du seuil B14 à Sélestat (ROE 63272)	2022

Thème : Préservation et gestion durable des zones humides (MIA0601)

Masse d'eau	Action	Année prévi.
SCHEER	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Scheer	2023-2024
BLIND	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Blind	2022
HANFGRABEN	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Hanfgraben	2023-2024
HORGIESSEN	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Horgiessen	2022
MAERDERGRABEN	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Maerdergraben	2025-2027

Actions Captages

Thème : Reconquête du bon état de la ressource dans les Aires d'Alimentation de Captages (AGR0503, AGR0401)

AAC	Action	Point(s) de prélèvement	Année prévi.
EBERSHEIM	Plan d'action AAC	F2 (BSS000WYFJ – 03078X0075)	2024
	Pratiques pérennes		2024
MUSSIG	Plan d'action AAC	DU SYNDICAT (BSS000YWRP – 03424X0009)	2024
	Pratiques pérennes		2024
SCHERWILLER	Plan d'action AAC	CHATENOIS-SCHERWILLER (BSS000WXFL – 03077X0097)	2025
SELESTAT (KINTZHEIM)	Pratiques pérennes	KINTZHEIM EST (BSS000WXCH – 03077X0020)	2022
SELESTAT (OBERE ERLLEN)	Plan d'actions	OBERE ERLLEN (BSS000WXJB – 03077X0164)	2022

Actions Industries

Thème : Amélioration de la qualité des sites et sols pollués (IND0601)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
SENF A (ex-DHJ INTERNATIONAL)	SELESTAT	(067.00566) SENFA (ex-DHJ INTERNATIONAL)/Sites et sols pollués	Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace	2022

Thème : Amélioration de la qualité des rejets (IND0201, IND0202 et IND0901)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
SMICTOM AC CSDND	CHATENOIS	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	ILL 6	2022
SMICTOM AC	SCHERWILLER	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	ILL 6	2023-2024

Actions Ressource

Thème : Économies d'eau

Action	Année prévi.
Mise en place d'un PTGE sur le secteur du Grand Ried	2022

Thème : Économies d'eau par les industriels (RES0203)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
SENF A (ex DHJ International)	SELESTAT	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	ILL 6	2023-2024